



ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

28 mai 2026

DATE D'AFFICHAGE

28 mai 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L'an deux mille vingt-six, le 4 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pascal HILF, Maire.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, HURTREL, MIHOUB, ANDRIEU, CHAILLOUX, MARRE, FOURNIER, HUMBERT, PHALIPPOUX, HEM, COGULET, NAULEAU, WALTER, FLAMENT, GUIHARD, ORGE, PESCHEUX, MARCHAL SOARES, LEFOUR, LARGUIER, SERRA, BARBAT, BENKEMOUN,

Étaient absents excusés :

Monsieur Stéphane ALLARD
Madame Séverine LEVACHER
Monsieur Brady MERLEN

donne pouvoir à :

Monsieur Cyril HEM
Madame Patricia HURTREL
Madame Katia LARGUIER

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET

Subventions 2026 Associations
TND ENSEMBLE

Pour : 26

Ne prend pas part au vote : 1

Contre : 0

Abstention : 0

ARRIVÉE

10 JUIN 2026

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

PROJET DE DELIBERATION

SUBVENTIONS 2026 ASSOCIATION TND ENSEMBLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances en date du 3 juin 2026

CONSIDERANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations "loi 1901", de la participation des citoyens à la vie de la cité,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Ne prend pas part au vote : Madame BENKEMOUN

DECIDE d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant de 115 € à l'association TND ENSEMBLE.

DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2026 à l'article 65748.

RAPPELLE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces consécutives à ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Monsieur Pascal HILF